

**JUDO CLUB
H E R I C
2020-2021**



**CADRE à REMPLIR – ECRIRE EN MAJUSCULES lisiblement
1 fiche par adhérent**

NOUVELLE ADHESION RENOUELEMENT

NOM Prénom		Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Date de naissance		Poids : (né(e) en 2013 et avant)
Adresse		
CP et ville		
Téléphone		
Adresse mail		
Discipline (Rayer la/les mention(s) inutile(s)) : - Pré-judo - Judo - Jujitsu - Taïso - Viet Vo Dao	Couleur de ceinture : <i>Passeport Sportif (8€) obligatoire à partir de poussin deuxième année</i>	

JOINDRE à l'INSCRIPTION :

• **Un certificat médical :**

- Judo : avec la mention : « Non contre-indication à la pratique du judo en compétition » (exigé pour tous)
- Viet Vo Dao : avec la mention : « Non contre-indication à la pratique des arts martiaux vietnamiens en compétition »

• **Le règlement, en un ou plusieurs chèques à l'ordre de Judo Club Héric**

REGLEMENT INTERIEUR :

J'ai pris connaissance du règlement intérieur inscrit au dos de ce formulaire.

Date :

Signature :

A remplir par le bureau

	JUDO / JUJITSU / TAISO	VIET VO DAO
LICENCE	40 €	37 €
COTISATION		
TOTAL		

Certificat Médical	Sportif / Sportif en compétition / QS Sport / Passeport signé
Paiement	
Enregistrement. Licence	



Règlement intérieur du judo club

1. L'inscription au club implique l'acceptation du présent règlement intérieur.
2. Votre inscription doit être faite dès votre premier cours de la saison, principalement pour des raisons d'assurance.

Pour les nouveaux inscrits, 1 ou 2 cours d'essai sont possibles, sous couvert de la Fédération.

Après la ou les 2 séances d'essai, l'inscription est obligatoire pour poursuivre l'entraînement, avec fourniture d'un certificat médical.
3. La cotisation est payable d'avance pour l'année entière et ne pourra être remboursée. Dans un cas exceptionnel (ex : *inaptitude médicale reconnue pour la saison*) celui-ci sera examiné par le bureau et la cotisation pourra éventuellement être reportée au prorata sur l'année suivante.
4. Votre enfant doit être accompagné à l'intérieur du dojo (salle de judo) et vous devez vous assurer de la présence du professeur (les enseignants peuvent avoir un impondérable sur la route).
5. A la fin des cours, votre enfant doit vous attendre à l'intérieur du dojo, pour des raisons de sécurité.
6. Le club de judo-jujitsu assure la présence d'un responsable tant qu'il reste un enfant à l'intérieur du dojo.
7. Les professeurs sont à votre écoute. Si vous n'avez pas pu les contacter (les cours s'enchaînant) informez-en un responsable du bureau qui leur en fera part.
8. Il est souhaitable d'informer le professeur de tout petit problème physique passager n'empêchant pas l'entraînement mais pouvant gêner l'évolution d'un exercice (*hématome, petite blessure...*).
9. Les parents sont autorisés à assister aux cours mais ne doivent pas intervenir pendant les séances. Le silence total dans la salle est IMPERATIF pendant le salut.
10. Les sacs de sport et effets personnels ne doivent pas être laissés dans les vestiaires.

11. Les enfants ne doivent pas apporter de bijoux (montres, boucles d'oreilles, bagues, chaînes, etc.) Le club dégage toute responsabilité en cas de perte.
12. Pour votre information, les conditions d'assurance sont affichées dans le dojo.
13. Tout accident survenu sur le tatami doit être déclaré au plus tard dans les 5 jours.
14. Le club est agréé « Jeunesse et Sports » pour les coupons *Pass-Sport* délivrés dans les lycées.
15. Les autres salles de sport ne sont pas des salles de jeu. Votre enfant n'a pas à pénétrer dans ces salles, vous êtes responsable des détériorations qu'il pourrait y occasionner.

REGLES D'HYGIENE

16. Le kimono doit être propre et régulièrement lavé.
17. Les ongles des mains et des pieds doivent être propres et soigneusement coupés avant chaque cours pour éviter les coupures, griffures et infections.
18. En kimono, vous devez utiliser des claquettes ou zoories ou chaussons pour les déplacements dans le dojo et dans les vestiaires (les baskets et chaussures de ville sont réservées pour la tenue civile).

Il est interdit de marcher pieds nus en dehors du tatami.
19. Les objets métalliques ne sont pas autorisés sur le tatami : bagues, boucles d'oreilles, chaînettes, barrettes de cheveux...
20. Les féminines doivent avoir un tee-shirt blanc ou de couleur claire sans boutons ni accessoire métallique (*fermeture éclair...*).
21. Les cheveux longs doivent être attachés.
22. Les encadrants assurent l'hygiène sur le tatami, notamment en cas de blessure (*sang*), mais le kimono devra impérativement être lavé s'il est taché.

NB : Au cours de la saison, les enfants sont susceptibles d'être pris en photo ou d'être filmés, si vous ne le souhaitez pas, veuillez nous en faire part.